



Usurpation vole sur compte en banque

Par **Pimousse77**, le **17/04/2024** à **15:39**

Bonjour,
J'ai un énorme problème.

Mon ex conjoint m'a usurpe de 7000 euros via ma plate-forme de banque sur mon tel pour effectuer des virement sur sa carte bancaire que je lui avait commander sur une banque en ligne mais toujours lié à ce compte.

MR est étranger et reparti dans son pays. J'ai contacté ma banque lorsque s'est arrivé, j'ai bloqué mes comptes, et aujourd'hui un huissier me réclame la somme ce qui est normale, je ne sais plus quoi faire j'ai un dossier de surendettement en cours depuis 2 ans. J'ai reçu un courrier de waaterloo associé ce jour notification officielle avant engagement d'une action aux fins d'exécution forcée, je les ai contacté ce jour afin de mettre en place un échéanciers desagreaables ils ont été. Car ils voulait un versement même de 10 euros ce jour mais je lui ai dis que je ne pouvait pas avant le 29

Que puis je faire car je vais être obliger de payer cette sommes car je peux tirer un trait pour les retrouver.

Je suis perdu

Helppp j'ai pas envie d'avoir un huissier à ma porte et je suis OK pour payer cette dettes malgré que se soit pas moi la fautive

Je suis allée à la gendarmerie pour porter plainte ils m'ont dis que cela ne server à rien car c'était via mon compte donc aucune preuves.. Bref je suis perdu.

Par **Visiteur**, le **17/04/2024** à **16:22**

Bonjour,

Vous parlez de votre conjoint : Etiez-vous mariés ? Sinon ce n'est pas votre (ex) conjoint. Et s'il est parti à l'étranger, les recours contre lui sont assez minces... encore plus hors UE.

Comment la banque a-t-elle pu autorisé des débits et donc un découvert jusqu'à 7000 euros si vous avez un surendettement en cours ?

Vous aviez souscrit une carte bancaire pour votre ex ? Ou bien il a frauduleusement accédé à vos comptes en ligne ? La banque doit prouver votre négligence pour refuser de vous couvrir; ou alors il y a eu des fausses déclarations à un moment ce qui fragilise votre argumentation.

L'huissier ne peut rien saisir sans décision de justice... Toutefois si la banque est dans son

droit ça ne saurait tarder.

Vous pouvez solliciter le médiateur de la banque si vos demandes de délai de paiement n'aboutissent pas. La banque préférera probablement un accord amiable avec un échéancier plutôt qu'une procédure.

PS : Changez tous vos mots de passe et clés d'accès à vos comptes.

Par **Pimousse77**, le **17/04/2024** à **16:36**

Bonjour,

Bref je suis dans les problèmes si je comprends bien et je n'ai aucun recours... Non c'était mon concubin si vous préférez excusez moi pour le terme conjoint.

La banque savait pour mon surendettement j'ai toujours été transparente avec ma conseillère, il a eu accès à ma banque en ligne.. En augmentant mes plafonds de carte, moi je savais où j'en étais dans mes. Comptes car depuis mon surendettement je gère tout sur un cahier donc j'allais sur mon compte en début de mois pour voir si mon salaire était bien arrivé. Il avait accès à tout confiance j'ai donné en pensant que.. Mais bon ça m'apprendra....

Maintenant t je n'ai pas le choix de payer.

Et à vrai dire l'étude waterloo et associés ne sont pas très conciliant et aimable malgré mon envie de rembourser avec un plan de remboursement.

Merci à vous de m'avoir répondu en tout cas.

Par **Visiteur**, le **17/04/2024** à **16:45**

Ce n'est pas avec l'huissier qu'il faut négocier, mais directement avec le créancier (la banque).

Ensuite il y a peut être une faute de la banque qui ne devait pas accepter de tels plafonds de découvert autorisé vous sachant en surendettement.

Consultez un avocat. Vous avez une possibilité que la banque soit en faute... Sauf si elle peut démontrer une fraude de votre part (ou de la part de votre ex).

Par **Pimousse77**, le **17/04/2024** à **16:52**

Je n'aurai jamais fait de fraude, et venir vous demander conseil, à moins d'être folle.

Mais oui vu que mon concubin ne donne plus de son et d'image c'est une fraude de ma part maintenant.

D'accord je vais voir directement avec le créancier.

Pour établir un plan de paiement avec eux si ce n'est pas trop tard vu que le dossier est déjà entre les mains de l'étude.

Je sais pas si je peux contacter la banque de France par rapport à ce nouvel élément pour mon dossier de surendement.

Je ne vous embête plus.

Merci à vous pour m'avoir répondu en tout cas.

Merci...